



ÎLE-DE-FRANCE MUTUELLE SANTÉ, 1^{RE} MUTUELLE RÉGIONALE

En partenariat avec La Mutuelle Familiale, Harmonie Mutuelle et Axa, la Région innove et propose aux Franciliens la première mutuelle régionale pour faciliter leur accès à la santé et améliorer leur pouvoir d'achat. Le lancement d'Île-de-France mutuelle santé aura lieu le 1er février 2023.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

Tous les Franciliens résidant en Île-de-France au moment de la souscription et affiliés au régime obligatoire de la Sécurité sociale avec des droits à jour.

QUELS SONT LES GARANTIES ET SERVICES PROPOSÉS?

Couverture pensée pour les besoins et les capacités financières des jeunes et séniors et tous ceux ayant un pouvoir d'achat modéré :

- Tarifs plus avantageux de 20% par rapport au marché
- Prise en charge renforcée des postes à fort dépassement (honoraires médicaux, chirurgicaux, spécialistes, dentaire, orthodontie)

COMMENT AVOIR PLUS D'INFORMATION ?

- Prise en charge d'actes non remboursés par la Sécurité Sociale : soins alternatifs et complémentaires (10 professions), bilan diététique, médicaments non pris en charge, soutien psychologique (jusqu'à 10 séances par an remboursées)
- Prévention : dépistage de la drépanocytose, dépistage de l'ostéoporose et un tronc commun de services (téléconsultation médicale, réseau de soins, soutien psychologique, assistance)
- Renforts de garanties pour les femmes : moyens de contraception non pris en charge par la Sécurité sociale, garantie spécifique en cas de cancer : prothèses mammaires.

COMMENT SOUSCRIRE ?

- Dans les agences et permanences organisées par les 3 partenaires de la Région,
- À distance, via le numéro vert ou le site internet des 3 partenaires de la Région.

Contact : mutuelle-sante@iledefrance.fr

Plus d'informations :

<https://www.iledefrance.fr/la-region-lancera-ile-de-france-mutuelle-de-sante-le-1er-fevrier-2023>